

A-2023-016

6.1 Police Municipale

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Le Maire de la Commune de BOEIL-BEZING,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'en raison de travaux de réparation d'un poteau téléphonique n° 181688, sur la rue Henri IV (D937), par l'entreprise ETE Réseaux située à Orthez (Pyrénées-Atlantiques), 650 Avenue Marcel Paul, il convient de réglementer la circulation,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Du mercredi 15 mars 2023 au mardi 4 avril 2023, de 8 heures à 18 heures, le stationnement des véhicules sera interdit et la circulation des véhicules sera alternée par feux tricolores en raison d'un empiètement sur la chaussée, la vitesse sera limitée à 30 km/h dans la rue Henri IV (D937).

Article 2 : Les véhicules de service et notamment de secours resteront prioritaires.

Article 3 : La pré-signalisation et les limites des prescriptions seront matérialisées conformément à la réglementation en vigueur par et sous la responsabilité de ETE Réseaux située à Orthez (Pyrénées-Atlantiques), 650 Avenue Marcel Paul

Article 4 : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché en Mairie, sera adressée, chacun en ce qui le concerne à :

- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Nay,
- Monsieur GROSJEAN Christophe, ETE Réseaux située à Orthez (Pyrénées-Atlantiques), 650 Avenue Marcel Paul
- Monsieur le commandant des Sapeurs-Pompiers du Pays de Nay
- Monsieur le Chef de l'Agence Technique de Nay

Fait à Boeil-Bezing, le 27 février 2023

Le Maire,

Marc DUFAU

